

*Découvrez le Québec,
d'une rive à l'autre!*



SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008

*Découvrez le Québec,
d'une rive à l'autre!*



SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008

Québec 

SIÈGE SOCIAL

Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 418 643-2019
Télécopieur : 418 643-7308
Courriel : stq@traversiers.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.traversiers.gouv.qc.ca>

Cette publication a été rédigée par
la Société des traversiers du Québec

Soucieuse de protéger l'environnement, la Société des traversiers
du Québec favorise l'utilisation de papier FSC.



La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les
femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que dans le but d'alléger la
présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

Photographies :
Société des traversiers du Québec
Eugène Kedl
Paul Dionne
Marcel Lahaye

Graphisme :
Jazz Design

Imprimerie :
J.B. Deschamps

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-13 : 978-2-550-53842-4 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-53841-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec

**Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Ce rapport constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* de la Société des traversiers du Québec et des engagements de prestation de services contenus dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Transports,
Julie Boulet

Québec, octobre 2008

**Madame Julie Boulet
Ministre des Transports
Gouvernement du Québec
Québec**

Madame la Ministre,

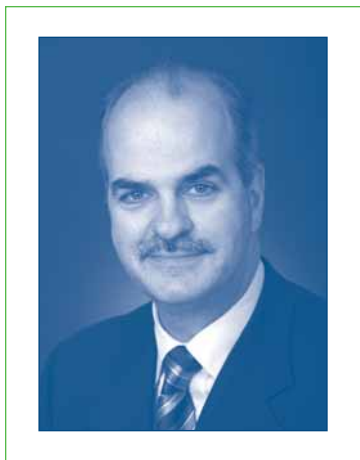
Conformément aux exigences de l'article 19 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) et de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,
Georges Farrah

Québec, octobre 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au nom du conseil d'administration, de la direction et du personnel de la Société, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice 2007-2008. Nous sommes très fiers des résultats que nous vous présentons dans ce rapport. Ces résultats sont le fruit des efforts combinés de plus de 500 personnes qui œuvrent au quotidien dans plusieurs régions du Québec afin de faciliter vos déplacements d'une rive à l'autre.

Nouvelle loi sur la Société des traversiers du Québec

En juin 2007, le Conseil des ministres a confirmé le statut public de la Société par le dépôt d'une nouvelle loi sur la Société des traversiers du Québec. Cette annonce a été accueillie très favorablement tant par les employés que par les utilisateurs des traversiers. Cette bonne nouvelle était assortie d'une recommandation du comité MTQ-STQ à l'effet que la Société devait s'attarder sur l'accroissement de son autofinancement et la révision de sa politique tarifaire, la redéfinition des services qu'elle offre de même qu'à la révision de sa gouvernance et à l'élimination des doublons entre la Société et le ministère des Transports du Québec (MTQ). En cours d'exercice, de nombreuses rencontres ont eu lieu sur ces sujets et le comité conjoint STQ-MTQ travaille à la production d'un projet de mémoire qui sera présenté à la ministre des Transports à l'automne 2008.

Planification stratégique

Notre statut public ayant été confirmé, nous avons commencé un processus primordial pour l'avenir de la Société, soit la conception de notre planification stratégique 2008-2012. Plusieurs consultations auprès des employés et de nombreuses réunions ont été nécessaires afin de préciser notre vision

d'entreprise. Le document produit présente de façon réaliste et claire les lignes directrices que nous désirons suivre pour atteindre nos buts et remplir avec excellence notre mission dans les années à venir. Notre planification stratégique 2008-2012 était soumise au Conseil des ministres et en attente d'approbation au moment de mettre ce rapport sous presse.

Le présent rapport s'appuie donc sur les orientations, les axes et objectifs de notre planification stratégique 2001-2004. Ces objectifs, bien qu'ils soient tous atteints, restent valables d'année en année, car ils donnent la mesure d'indicateurs de gestion essentiels pour déterminer la santé de notre organisation.

Nominations

J'aimerais souligner quelques nominations faites à la direction de la Société cette année. M^{me} Gréta Bédard a accepté la direction de la traverse de Matane après avoir été directrice de la traverse de Tadoussac. M. Luc Côté s'est joint à notre équipe afin de prendre la relève à la direction de la traverse de Tadoussac. Pour ce qui est de la traverse de Québec, une nouvelle directrice, M^{me} Suzanne Hart a été nommée en remplacement de monsieur Jean Cantin. Ce dernier assure la direction des communications et des services à la clientèle au siège social de la Société. J'aimerais remercier deux capitaines seniors qui ont assuré en cours d'année la direction par intérim des traverses de Tadoussac et de Québec, soit messieurs Rémi Deschênes et Gilles Pruneau.

Nouveau partenariat

Pour une première fois, une municipalité a été partenaire de la Société dans l'exploitation d'une traverse. Il s'agit de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues qui s'est investie dans un projet-pilote visant la gestion de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny. Ce projet s'étant bien déroulé, la Société a signé, au printemps 2008, un contrat d'une durée de cinq ans avec cette municipalité pour l'exploitation de la traverse.

12^e traversier

En juin 2007, grâce au concours de la ministre des Transports, madame Julie Boulet, le gouvernement nous a octroyé les crédits nécessaires à la construction d'un traversier dédié à la traverse île d'Entrée-Cap-aux-Meules. Cette traverse demeurera exploitée en partenariat avec l'entreprise privée, mais le navire fera partie de la flotte de la Société. Il est prévu que ce douzième traversier de notre flotte soit mis à l'eau pour la saison 2009.

Résultats

Le réseau de transport québécois peut compter sur l'efficacité de nos services de traversiers. Cette année encore, les statistiques d'achalandage de nos traverses parlent d'elles-mêmes et démontrent la grande utilité de nos services pour les citoyens du Québec et les visiteurs.

Dans l'ensemble, 5,5 M passagers sont montés à bord de nos navires; ce chiffre est le plus élevé des cinq derniers exercices. Les traverses en milieu urbain se démarquent particulièrement. En effet, pour la première fois, plus de 1 million de personnes ont fréquenté la traverse de Sorel-Tracy tandis qu'à la traverse de Québec, 1,9 million de passagers ont franchi les tourniquets.

En ce qui a trait aux véhicules transportés, pour des fins statistiques, nous les convertissons en unités équivalentes automobiles (UEA) selon l'espace qu'ils occupent à bord. Globalement, le nombre d'UEA transportées est stable ces dernières années. Il atteint un peu plus de 2,6 M d'UEA cette année. Toutefois, en analysant la répartition de l'achalandage par traverse, nous observons des hausses aux traverses urbaines de Sorel-Tracy et de Québec. Ainsi, de nouveaux records d'achalandage sont atteints avec 600 189 UEA transportées à Sorel-Tracy et 387 703 à Québec.

Au total, nous avons effectué 105 624 traversées, soit un pourcentage de réussite de 99,1 % des traversées prévues à l'horaire. Ce seul chiffre atteste de l'entretien exemplaire qui est fait de nos navires et de nos installations, tant par le personnel en poste à chacune des traverses que par nos techniciens et ingénieurs qui sillonnent le Québec afin de maintenir nos quais, passerelles et gares en bon état.

Alliances

La Société est membre de plusieurs associations maritimes qui favorisent une meilleure connaissance de la réglementation maritime, du développement durable, de l'utilisation du fleuve Saint-Laurent, du développement économique et touristique, de l'environnement en plus de favoriser les échanges avec d'autres acteurs du milieu maritime. Très active au sein de ces associations, la Société sera l'hôte, à l'automne 2008, du Congrès annuel de l'Association canadienne des opérateurs de traversiers qui se déroulera à Québec.

Défis

En tête de liste de nos préoccupations majeures vient notre financement. Je ne peux passer sous silence l'impact de la hausse des coûts du carburant qui affecte directement nos opérations. Chaque hausse de un sous le litre nous occasionne une dépense supplémentaire de 115 000 \$. Lorsque le prix du carburant grimpe en flèche, nous devons

évaluer toutes les possibilités d'économies au sein de notre organisme afin de choisir celles qui nous permettront de maintenir notre offre de service annoncée, tout en limitant l'augmentation de notre subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, maintenir en bonnes conditions des navires, des édifices et des quais qui prennent de l'âge devient de plus en plus exigeant. Depuis quelques mois, nous déployons maints efforts dans l'élaboration d'un plan d'immobilisations terrestres et maritimes. La mise en œuvre de ce plan, qui présentera plusieurs améliorations à la flotte et aux infrastructures terrestres, est indispensable afin d'assurer la pérennité des services que nous offrons. Ainsi, nous pourrions continuer à nous acquitter de notre mission de transporteur maritime encore plus efficacement. Il est prévu que la rédaction de ce plan soit complétée au cours du prochain exercice.

Un autre défi auquel nous sommes confrontés est la rareté de la main-d'œuvre spécialisée disponible. En fait, la relève en général est un enjeu de taille. Tant aujourd'hui que demain, la Société doit trouver des solutions à son manque d'effectif.

Finalement, un défi bien ciblé dans le temps, est la gestion de l'achalandage à la traverse de Québec en 2008 à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Cette grande fête, où une multitude d'événements grand public se tiendront dans le Vieux-Québec, fera sans aucun doute redécouvrir la traverse de Québec comme une attraction en soi qui offre le plus beau point de vue sur la Capitale.

Avenir

Maintenant que le statut public de la Société est confirmé, nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme et concrétiser de nouveaux projets. Nous y travaillerons très activement, car le prochain exercice financier sera celui où nous mettrons en œuvre notre planification stratégique 2008-2012 et où nous ferons approuver notre plan d'immobilisations terrestres et maritimes.

Je tiens à rappeler que tous ces beaux projets prendront forme grâce à la collaboration de tous les employés de la Société. L'expertise et l'expérience de nos employés nous permettent d'offrir des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables.

Je vous invite donc à consulter notre *Rapport annuel de gestion 2007-2008* qui vous donnera un aperçu de nos réalisations de la dernière année.

Le président-directeur général,

Georges Farrah

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés au *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2007-2008 de la Société des traversiers du Québec

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats
- présentent des données exactes et fiables.

Les membres du comité de direction ont également approuvé le présent rapport annuel de gestion. De plus, le responsable de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion, et a émis un rapport de validation sur cette information.

À mon avis, l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 correspond à la situation et est fiable.

Le président-directeur général,

Georges Farrah

Québec, le 7 octobre 2008

DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Georges Farrah
Président-directeur général
Société des traversiers du Québec

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société des traversiers du Québec.

Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je conclus que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion me paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,

Gaston Larocque, CA

Québec, le 7 octobre 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	4
DÉCLARATION DE LA DIRECTION ET DÉCLARATION DE VALIDATION.....	6
 PARTIE 1	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
1.1 Conseil d'administration, direction générale et direction de traverse.....	8
1.2 Organigramme.....	9
1.3 Mission, valeurs et orientations.....	10
1.4 Réseau.....	10
2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE	
Tableau synthèse.....	11
3. FAITS SAILLANTS	
3.1 Ressources humaines.....	12
3.2 Exploitation.....	14
3.3 Les infrastructures terrestres.....	18
3.4 La sécurité et la sûreté.....	19
3.5 Le développement durable.....	19
3.6 Communication et service à la clientèle.....	20
3.7 Administration et finances.....	22
4. APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES ET EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	
4.1 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration.....	26
4.2 Code de déontologie des membres du conseil d'administration.....	26
4.3 Protection des renseignements personnels et accès à l'information.....	26
4.4 Suivi des recommandations du vérificateur général.....	26
 PARTIE 2	
REVUE STATISTIQUE	
Section 1 — Les traversées en 2007-2008.....	27
Section 2 — Bicyclettes transportées.....	27
Section 3 — Passagers transportés.....	28
Section 4 — Véhicules transportés en UEA.....	29
 PARTIE 3	
ÉTATS FINANCIERS	
Rapport de la direction.....	33
Rapport du vérificateur.....	33
Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2008.....	34
Bilan au 31 mars 2008.....	35
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2008.....	36
Notes complémentaires.....	37
 ANNEXE	
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	50

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTIONS DE TRAVERSES

Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2007-2008, le conseil d'administration a tenu six assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire. Dans sa volonté d'être présente dans les régions et d'établir des relations avec les partenaires du milieu, la Société a tenu une de ces assemblées à Rivière-du-Loup et une autre à Baie-Comeau.



Debout : Claude Canuel, retraité de la ville de Matane, François Désy consultant en construction, M^e Hubert Besnier, avocat. Assis : Johanne Robertson présidente-directrice générale d'Expo nations inc., Georges Farrah, président de la Société des traversiers du Québec.

Direction générale

Le comité de direction s'est réuni toutes les deux semaines au cours du présent exercice financier.



Jocelyn Fortier, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire, Édouard Rivard, vice-président à l'exploitation, Lucie Gendron, directrice de l'administration et des finances, Georges Farrah, président-directeur général, Jacques Bernier, directeur des ressources humaines, Jean Cantin, directeur des communications et des services à la clientèle.

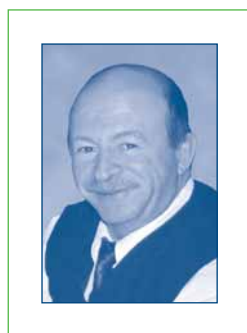
Directions de traverses



Daniel Mathieu
Directeur
Traverse de Sorel-Tracy



Susan Hart
Directrice
Traverse de Québec



Christyan Dufour
Directeur
Traverse de L'Isle-aux-Coudres

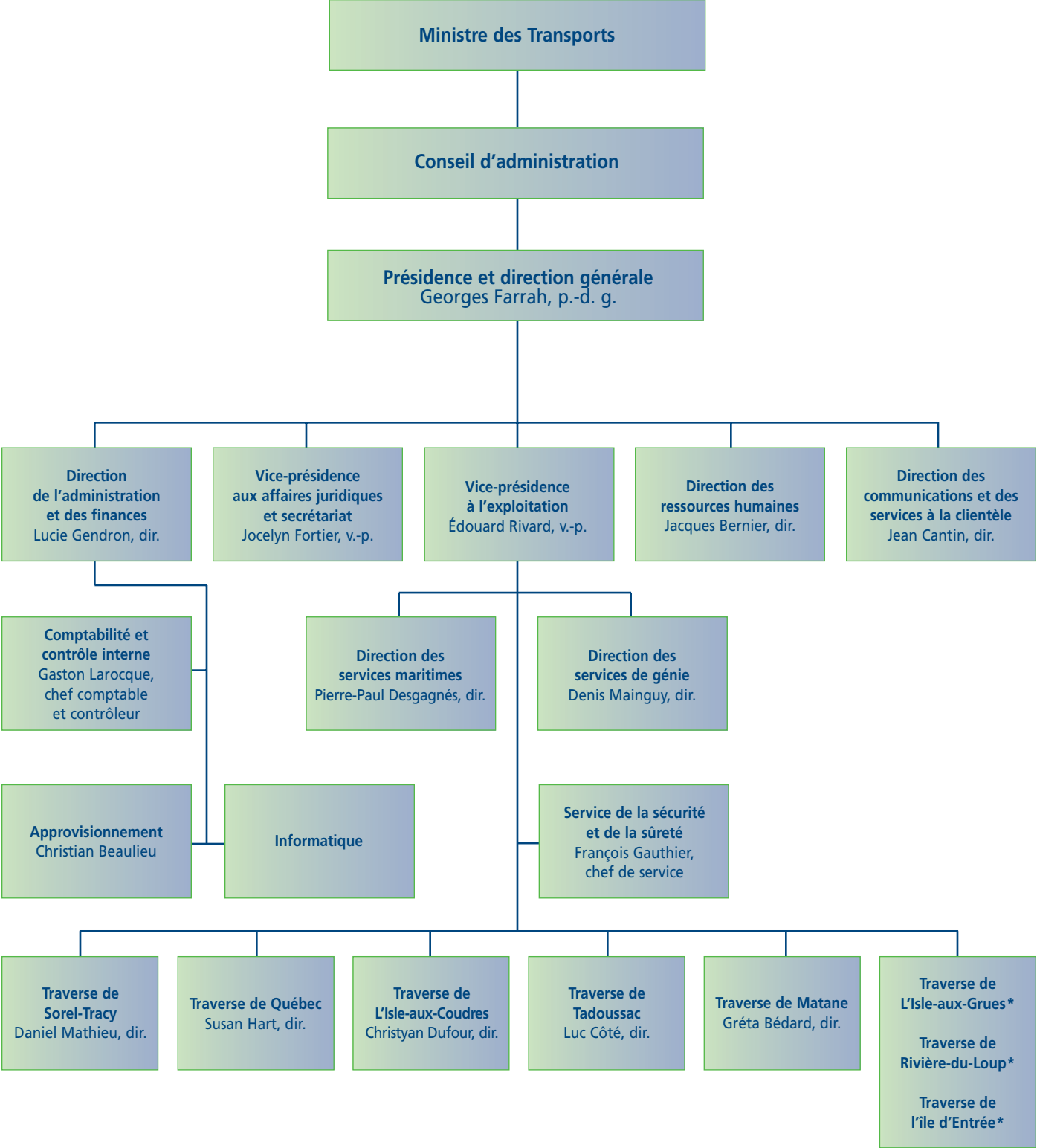


Luc Côté
Directeur
Traverse de Tadoussac



Gréta Bédard
Directrice
Traverse de Matane

1.2 ORGANIGRAMME



* Traverses exploitées en partenariat

1.3 MISSION, VALEURS ET ORIENTATIONS

La Société des traversiers du Québec (STQ) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1971. Son capital-actions fait partie du domaine public et il est détenu par le ministre des Finances. L'autorité tutélaire est exercée par le ministre des Transports.

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

Les valeurs véhiculées dans l'entreprise sont les suivantes :

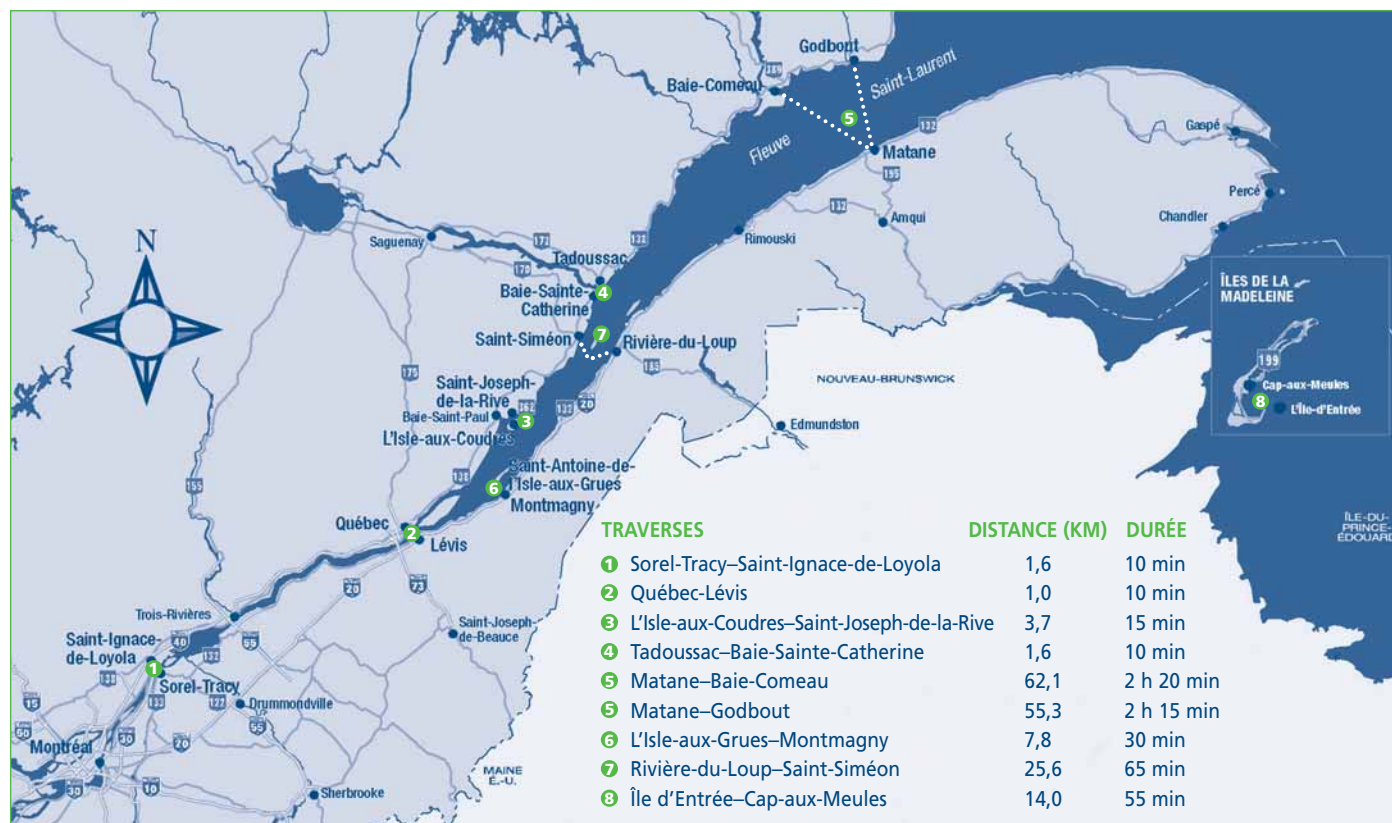
- la qualité du service
- le respect des personnes
- l'esprit de créativité et le partenariat.

Les trois grandes orientations de la STQ sont :

- des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers
- une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises
- une gestion efficace et efficiente des ressources afin d'améliorer les services.

Créée à l'origine pour assurer la liaison entre les villes de Québec et de Lévis, la STQ s'est développée au cours des années et gère maintenant huit traverses dont trois avec la participation de l'entreprise privée.

1.4 RÉSEAU



2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

	AXE	OBJECTIF	ÉTAT	PAGE	
1 ORIENTATION	Des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers				
	Axe 1	S'assurer que les services offerts répondent aux besoins des usagers			
		Objectif 1	Atteindre et maintenir un niveau de satisfaction de la clientèle de 8,5 et plus	Atteint	Page 21
		Objectif 2	Revoir et optimiser les principaux systèmes d'interface entre la STQ et ses clients :		
			- Site Internet	Atteint	Page 20
			- Service téléphonique	Atteint	
			- Billetterie	Atteint	Page 20
	Axe 2	Assurer le maintien en bon état des navires et des infrastructures terrestres et se doter de procédures d'opération sécuritaires			
		Objectif 3	Maintenir à moins de 0,5 % le nombre de traversées annulées pour cause de défauts des équipements	Atteint	Page 17
		Objectif 4	D'ici 2004, diminuer de 50 % le nombre d'incidents dans les traverses	Remplacé	Page 17
	Objectif 5	Obtenir une accréditation SGS (Système de gestion de la sécurité) pour tous les navires de la flotte d'ici 2002	Atteint	Page 19	
	Objectif 6	Rendre conformes aux normes CSA toutes les rampes d'embarquement d'ici 2002	Atteint		
2 ORIENTATION	Une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises				
	Axe 1	Améliorer les services de traversiers existants			
		Objectif 7	Proposer d'ici 2002 un plan de modernisation de la flotte et des infrastructures terrestres	Atteint	
		Objectif 8	Proposer d'ici 2002, de concert avec les divers partenaires concernés, une meilleure intégration et intermodalité des services de transports en commun dans les régions de Québec et de Lévis	Atteint	
		Objectif 9	Être à l'écoute des besoins des communautés en tenant au minimum deux rencontres par année des six comités consultatifs régionaux	Atteint	Page 20
	Axe 2	Revoir l'offre de service en fonction de l'évolution des besoins			
	Objectif 10	Proposer d'ici 2002, de concert avec le MTQ, des solutions concrètes d'amélioration de la fluidité de la circulation sur la route 138 par un lien intermodal incluant le maritime	Atteint		
	Objectif 11	Proposer d'ici 2002 une stratégie globale de réorganisation des services de traversiers du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Côte-Nord	Atteint		
3 ORIENTATION	Une gestion efficace et efficiente des ressources afin d'améliorer les services				
	Axe 1	Assurer la meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services			
		Objectif 12	S'assurer que toute augmentation de l'offre de service ait pour conséquence de maintenir, voire d'augmenter le nombre de véhicules transportés par traversée	Atteint	Page 17
		Objectif 13	Intégrer au tableau de bord de la STQ, d'ici 2002, le nombre de véhicules laissés sur les quais	Atteint	Page 17
	Axe 2	Assurer une gestion des ressources humaines transparente et équitable pour un personnel motivé, performant et adapté aux besoins de l'organisation			
		Objectif 14	Avoir implanté, d'ici 2002, un système informatisé de gestion des ressources humaines intégré aux autres systèmes d'information de la STQ	Atteint	
		Objectif 15	Favoriser la participation d'au moins 50 % des employés concernés dans la révision des processus de services à la clientèle dont les services téléphoniques de renseignements, de billetterie, etc.	Atteint	
		Objectif 16	Accroître les compétences et l'efficacité du personnel, en consacrant à la formation des ressources avantageusement comparables aux autres entreprises du secteur maritime	Atteint	Page 12
	Objectif 17	Assurer un milieu de travail sain et sécuritaire de façon à maintenir un taux d'absentéisme et des taux d'accidents du travail à des niveaux avantageusement comparables aux entreprises du secteur maritime	Atteint	Page 13	
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS		Objectif 1	Atteindre et maintenir un niveau de satisfaction de la clientèle de 8,5 et plus	Atteint	Page 21
		Objectif 2	Publier un formulaire de collecte d'opinions	Atteint	
		Objectif 3	Instaurer un système efficace de gestion des plaintes : - Retour d'appel dans les 2 jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement - Traitement des plaintes dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte écrite	Atteint	Page 21

3. FAITS SAILLANTS

3.1 RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'effectif total de la Société atteignait 513 employés comparativement à 506 employés au cours de l'exercice financier précédent. Converti en équivalents temps complet (ETC) l'effectif s'élève à 444 ETC. La masse salariale a subi une hausse de 5,3 %, passant de 24,6 M\$ en 2006-2007 à 25,9 M\$ en 2007-2008. Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation des salaires au 1^{er} avril 2007
- L'augmentation de l'effectif minimal à bord des navires exigé par Transports Canada

RÉPARTITION DE L'FFECTIF (en ETC)		
PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE		
	2006-2007	2007-2008
Sorel-Tracy	65	71
Québec	99	103
L'Isle-aux-Coudres	42	42
Tadoussac	79	82
Matane	86	90
Entretien et réparation	20	23
Siège social	30	33
TOTAL	421	444
PAR CATÉGORIE D'EMPLOI		
	2006-2007	2007-2008
Officiers de navigation	52	58
Officiers mécaniciens	53	56
Autres membres d'équipage	173	180
Personnel de quais et d'entretien	43	49
Personnel de ventes et réservations	37	36
Personnel de bureau et techniciens	39	41
Professionnels	11	10
Cadres	13	14
TOTAL	421	444

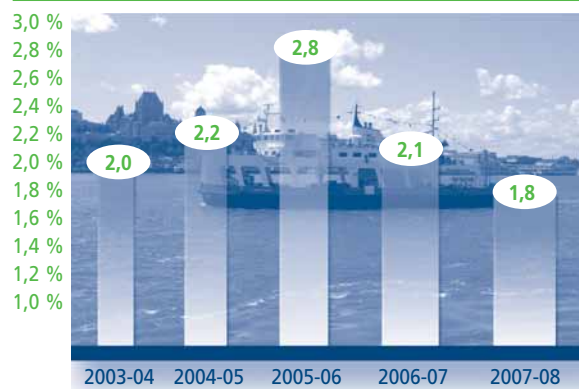
La formation

La nature des activités de la Société et l'environnement très réglementé qui encadre ses opérations entraînent des investissements importants au chapitre de la formation du personnel.

En 2007-2008, un budget de 460 000 \$, soit 1,8 % de la masse salariale, a été affecté aux différentes activités de formation. Ces activités représentent près de 10 800 heures de formation, soit une moyenne de 24 heures de formation par ETC. Les pénuries de main-d'œuvre et les ressources limitées ont entraîné le report de plusieurs activités à l'année 2008-2009 et peuvent expliquer la baisse marquée des dépenses de formation par rapport aux résultats des exercices précédents.

Selon les données publiées par Emploi Québec pour l'année 2006, les employeurs du secteur d'activité économique *Transport par eau* avaient, en moyenne, déclaré des dépenses de formation équivalent à 1,05 % de leur masse salariale.

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION



HEURES ANNUELLES DE FORMATION



Absentéisme et accidents du travail

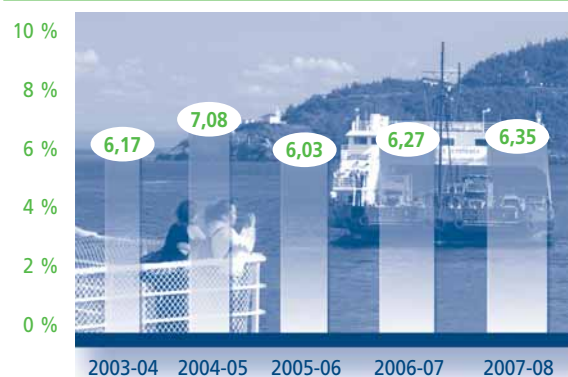
En 2007-2008, le taux d'absentéisme est passé à 6,35 %. Les heures d'absence en assurance salaire et en invalidité prolongée représentent 56 % des heures totales d'absence comparativement à 66,2 % en 2006-2007. Par ailleurs, on a constaté une hausse notable des jours perdus par suite d'accidents du travail, soit 993 jours perdus, en hausse de 62 % par rapport aux résultats de l'année 2006-2007. En cours d'exercice, 32 accidents du travail avec perte de temps ont été relevés, comparativement à 31 au cours de l'exercice précédent.

Accès à l'égalité en emploi

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. A-2.01) institue un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi pour corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi.

Le programme d'accès à l'égalité de la STQ a été adopté par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en mai 2006. Le programme vise particulièrement à promouvoir et à appuyer l'intégration des femmes dans des emplois non traditionnels, notamment les emplois de matelots, d'officiers de navigation et d'officiers mécaniciens.

TAUX D'ABSENTÉISME



TAUX DE FRÉQUENCE



Note : Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail qui surviennent par million d'heures travaillées.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE D'EMPLOI SELON LES GROUPES CIBLES

	TOTAL	FEMMES	MINORITÉS	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES
Officiers de navigation	69	-	-	2	-
Officiers mécaniciens	63	-	3	-	-
Autres membres d'équipage	221	21	2	2	-
Personnel de quais et d'entretien	52	5	-	2	2
Personnel de vente et de réservation	39	20	-	1	1
Cadres	14	3	-	-	-
Professionnels	12	1	-	-	-
Personnel de bureau et techniciens	43	34	-	1	-
TOTAL	513	84	5	8	3
Pourcentage total	100 %	16,4 %	1 %	1,6 %	0,6 %

3.2 EXPLOITATION

La flotte

La flotte de la Société des traversiers du Québec est composée de onze navires. Deux traversiers agissent comme navires de relève ou d'appoint. Ils remplacent ceux qui subissent des travaux d'entretien ou ils secondent un navire régulier en période estivale.

Les traversiers sont en très bonne condition grâce à un programme de maintenance rigoureux et à un suivi minutieux par les équipages. La flotte atteint l'âge moyen de 31 ans. Pour cette catégorie de navires et compte tenu des exigences quotidiennes reliées au service, la flotte est considérée comme vieillissante. Des travaux majeurs de rénovation sont à prévoir lorsque les navires atteignent entre 20 et 25 ans d'âge.

Les navires naviguant en eau salée comme à Matane ou à Tadoussac ont une durée de vie utile allant de 40 à 45 ans, tandis que les navires naviguant en eau douce comme à Québec ou à Sorel ont une durée de vie utile allant de 50 à 55 ans. Toutefois, des changements majeurs à la réglementation, ainsi qu'une plus grande utilisation d'un navire peuvent réduire la vie utile. Certains navires devront être remplacés à moyen terme.

Cales sèches

Selon les exigences de Transports Canada et en fonction de la logistique opérationnelle de la STQ, les navires sont mis en cale sèche aux deux, quatre ou cinq ans. Cette année, deux navires ont été mis en cale sèche :

- Le *N.M. Alphonse-Desjardins* pour son inspection quinquennale

- Le *N.M. Camille-Marcoux* pour une inspection partielle et l'exécution de travaux aux espaces réservés aux passagers et aux équipages.

Les travaux effectués consistent principalement en l'inspection de la coque et des divers compartiments ainsi qu'au reconditionnement de certains éléments de la propulsion et des systèmes de gouverne. Des travaux de sablage et de peinture de la coque et des superstructures sont également exécutés à cette occasion.

Lorsque ces travaux sont complétés, les navires sont certifiés à nouveau, sans conditions, pour une période additionnelle de quatre ou cinq ans. Leur très bonne condition leur permet d'effectuer un très grand nombre de traversées selon l'offre de service en vigueur à chacune des traverses.

La bonne condition actuelle de la flotte ne doit pas nous faire oublier que l'âge de plus en plus avancé des navires occasionnera au cours des prochaines années une importante augmentation des coûts de maintenance.

Annonce de la construction d'un traversier pour l'île d'Entrée

Aux îles-de-la-Madeleine, en mai 2007, madame Julie Boulet, ministre des Transports, a annoncé qu'elle accordait à la Société l'appui financier nécessaire à la construction d'un traversier dédié à la traverse qui relie l'île d'Entrée à Cap-aux-Meules. La Société est responsable de cette traverse qu'elle exploite en partenariat avec l'entreprise privée depuis 1993. La Société sera propriétaire du nouveau traversier qui sera construit au cours du prochain exercice. La mise en service est prévue pour la saison 2009.

ÂGE DE LA FLOTTE

NOM DU NAVIRE	TRAVERSE	CONSTRUIT EN	ÂGE	RÉNOVATION OU REMPLACEMENT PRÉVU
<i>N.M. Radisson</i> navire de relève ou d'appoint	L'Isle-aux-Coudres et Québec	1954	54 ans	Remplacement à prévoir d'ici 2012
<i>N.M. Lucien-L.</i>	Sorel-Tracy	1967	41 ans	Rénové en 1992 - Remplacement à prévoir d'ici 2012
<i>N.M. Alphonse-Desjardins</i>	Québec	1971	37 ans	Rénové en 2003
<i>N.M. Lomer-Gouin</i>	Québec	1971	37 ans	Rénové en 2003
<i>N.M. Camille-Marcoux</i>	Matane	1974	34 ans	Remplacement à prévoir d'ici 2013
<i>N.M. Jos-Deschênes</i>	Tadoussac	1980	28 ans	Rénové en 1996
<i>N.M. Armand-Imbeau</i>	Tadoussac	1980	28 ans	Rénové en 1996
<i>N.M. Grue-des-Îles</i>	L'Isle-aux-Grues	1981	27 ans	Pas de rénovation prévue
<i>N.M. Joseph-Savard</i>	L'Isle-aux-Coudres	1985	23 ans	Rénovation à prévoir à partir de 2014
<i>N.M. Catherine-Legardeur</i>	Sorel-Tracy	1985	23 ans	Rénové en 2006
<i>N.M. Félix-Antoine-Savard</i> navire de relève ou d'appoint	Toutes les traverses	1997	11 ans	Pas de rénovation prévue
Âge moyen de la flotte			31 ans	

Notre flotte



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

Sorel-Tracy

- 1. N.M. Catherine-Legardeur
- 2. N.M. Lucien-L.

Matane

- 8. N.M. Camille-Marcoux

Québec (navires jumeaux)

- 3. N.M. Alphonse-Desjardins
- 4. N.M. Lomer-Gouin

L'Isle-aux-Grues

- 9. N.M. Grue-des-Îles

L'Isle-aux-Coudres

- 5. N.M. Joseph-Savard

Navires de relève

- 10. N.M. Radisson
- 11. N.M. Félix-Antoine-Savard

Tadoussac (navires jumeaux)

- 6. N.M. Jos-Deschênes
- 7. N.M. Armand-Imbeau

Île d'Entrée

Le nom du 12^e traversier de la flotte de la Société sera choisi à la suite d'un concours.

Protection de l'environnement

La Société des traversiers est très sensible à la protection de l'environnement. Depuis 1993, elle a mis en place des procédures préventives qui visent à éviter tout déversement d'hydrocarbures à la mer, à maintenir la propreté des bou-chains dans les salles des machines et à traiter les eaux usées rejetées à la mer par les navires.

De plus, les mesures suivantes démontrent que le souci de la STQ au sujet de la protection de l'environnement est intégré tant dans les manœuvres quotidiennes que dans la planification de travaux de rénovation de navires : installation d'un système de mesure de la consommation du carburant; mesures d'économies du carburant; informatisation de la maintenance des navires; acquisition de moteurs diesel à injection électronique; amélioration de l'isolation des compartiments des navires et amélioration du système de chauffage des navires.

Au-delà de ces mesures, la Société participe également au comité de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) pour la mise en place d'une politique environnementale de l'industrie maritime. En cours d'année, elle a adhéré à l'Alliance verte, une initiative d'associations représentant l'industrie maritime du Canada et des États-Unis.

Rentabilité sociale

En ce qui concerne la rentabilité sociale, les services de traversiers de la Société sont généralement reconnus comme une route maritime pour le désenclavement des insulaires et pour le transport des denrées alimentaires et des marchandises. Les autres services de traversiers sont partie intégrante du réseau routier québécois et permettent de relier rapidement et économiquement les communautés.

La rentabilité sociale des services de traversiers s'exprime par des économies de temps et d'argent pour le citoyen qui désire atteindre l'autre rive. De plus, tous les véhicules qui montent à bord des traversiers sont des véhicules en moins sur les routes, ce qui permet de réduire la congestion routière et de diminuer la probabilité d'accidents.

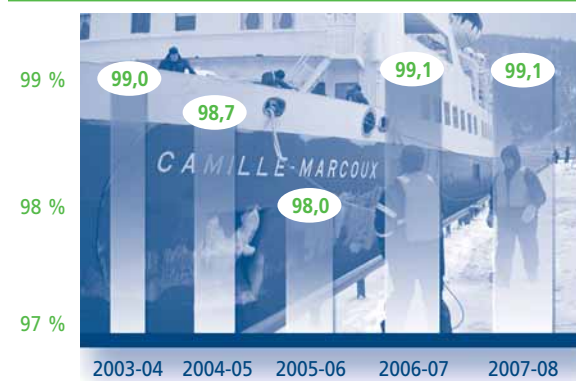
Les trajets des traversiers étant plus directs, ils font donc économiser aux automobilistes des millions de litres de carburant qui auraient été consommés s'ils avaient pris la route reliant les différentes municipalités.

Le tableau suivant présente sommairement le nombre de kilomètres à parcourir pour relier par route les diverses municipalités desservies par les traverses. Bien évidemment, la plupart des utilisateurs des services de traversiers poursuivent leur trajet plus loin que la traverse, mais ce tableau révèle surtout les importantes économies d'émission de CO₂ engendrées par la présence des services de traversiers.

TRAVERSE	DISTANCE À PARCOURIR EN KM PAR VOIE TERRESTRE	FRÉQUENTATION ANNUELLE EN NOMBRE DE VÉHICULES
Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola	151	569 315
Québec à Lévis	31	389 166
Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine	306	807 283
Rivière-du-Loup à Saint-Siméon	391	76 944
Matane à Baie-Comeau ou Godbout		91 043
· Matane à Baie-Comeau	828	
· Matane à Godbout	883	

Pour une deuxième année consécutive, le pourcentage de réussite des traversées prévues atteint 99,1 %. C'est un excellent résultat, compte tenu du fait que nos traversiers sont en service en toutes saisons.

POURCENTAGE DE RÉUSSITE DES TRAVERSÉES PRÉVUES



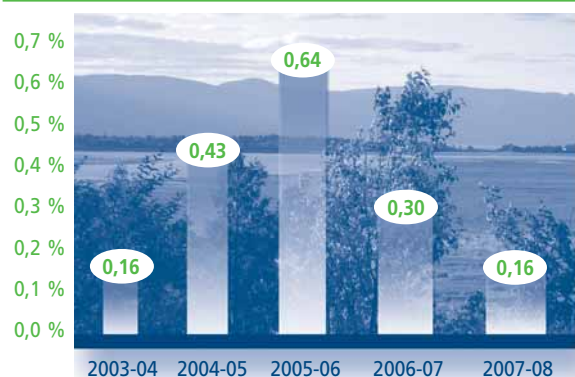
NOMBRE D'ANNULATIONS DE TRAVERSÉES SELON LES CAUSES

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Débarcadères	12	321	207	66	92
Navires	161	136	461	244	78
Climat	672	554	762	375	730
Grève	0	4	390	0	0
Autres	232	374	284	223	58
TOTAL	1 077	1 389	2 104	908	958

C'est le climat qui cause le plus d'annulations : vents, tempêtes, brouillard, facteurs que nous ne pouvons contrôler, nous obligent à annuler certaines traversées, car aucun compromis ne peut être fait en ce qui a trait à la sécurité des passagers.

L'importante variation de la catégorie « autres » où seulement 58 annulations ont été relevées pour l'exercice 2007-2008 comparativement à plus de 200 annuellement au cours des dernières années s'explique par une identification plus judicieuse des causes des traversées annulées, permettant ainsi un classement plus exact.

POURCENTAGE DE TRAVERSÉES ANNULÉES POUR CAUSE DE DÉFECTUOSITÉ DES ÉQUIPEMENTS



Quant aux traversées annulées pour cause de déficiences des équipements (débarcadères et navires), elles ont été beaucoup moins fréquentes. Elles témoignent de l'efficacité de l'entretien préventif rigoureux que nous effectuons.

NOMBRE DE UEA PAR TRAVERSÉE



NOMBRE D'INCIDENTS AUX USAGERS PAR 100 000 UEA TRANSPORTÉES

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Sorel	3	2	4	1	3
Québec	5	9	5	7	6
L'Isle-aux-Coudres	7	4	1	11	4
Tadoussac	2	2	2	3	4
Matane	30	29	30	28	25

POURCENTAGE DES TRAVERSÉES SANS UEA LAISSÉES À QUAI

	Avril-juin	Juillet-septembre	Octobre-décembre	Janvier-mars
2003-04	95,3	87,3	97,2	97,2
2004-05	93,1	86,6	95,5	95,7
2005-06	93,6	86,4	97,5	97,6
2006-07	92,9	87,4	96,9	98,6
2007-08	93,9	86,3	97,2	98,5

3.3 LES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola

Les démarches continuent avec la Ville de Sorel-Tracy afin d'acquiescer l'espace nécessaire à la construction d'une nouvelle gare fluviale sur le quai n° 2. Les négociations se poursuivront en 2008 lorsque la Ville deviendra propriétaire du quai dans le cadre du programme de cession des infrastructures portuaires du gouvernement fédéral.

Rivière-du-Loup–Saint-Siméon

Des représentants de la Ville de Rivière-du-Loup et de la marina ainsi que les propriétaires des bateaux d'excursions ont participé à des rencontres concernant le réaménagement du terminal du quai de Rivière-du-Loup. La Ville de Rivière-du-Loup, en association avec la STQ, a confié un mandat d'expertise à la firme Enviram, groupe-conseil, pour la préparation d'esquisses d'aménagement du carrefour maritime au quai de Rivière-du-Loup.

Quant aux études sur les impacts du dragage et les possibilités de valorisation des sédiments, elles se poursuivent. Soucieuse du développement durable, la Société, en association avec le MTQ, vérifiera la possibilité d'utiliser une partie des sédiments dragués pour consolider une section de l'autoroute 20, menacée par l'érosion à Rivière-du-Loup. Toutes ces études sont nécessaires pour la réalisation du projet de reconstruction du quai. Ce projet débutera en 2010-2011.

L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive



Un entrepôt a été construit à L'Isle-aux-Coudres afin de répondre aux besoins opérationnels de la traverse. Les bureaux administratifs de la gare de L'Isle-aux-Coudres ont également été rénovés et modernisés. Les équipements d'aqueduc et d'égout désuets ont été enlevés et remplacés par le nouveau réseau d'aqueduc et d'égout municipaux.

De l'équipement électrique a été installé sur le quai de L'Isle-aux-Coudres pour alimenter le traversier qui demeure à quai toute la nuit. Cet équipement permet d'économiser le carburant des génératrices du traversier et diminue ainsi l'émission de gaz à effet de serre.

Québec-Lévis

Les travaux de modernisation de la gare de Québec ont été effectués comme il était prévu à l'été 2007. La passerelle d'embarquement des piétons a été remplacée lors de ces travaux.



Salle d'attente dont les matériaux et les couleurs s'apparentent à ceux des traversiers.



Corridor d'accès à la billetterie, les vagues au plafond créent un rappel maritime.



Nouvelle rampe piétonnière fenestrée qui offre un éclairage naturel le jour et un bel effet en soirée.

Matane–Baie-Comeau–Godbout

Les bureaux administratifs de la gare de Matane ont été rénovés et modernisés. Nous avons ajouté une salle de conférence à l'édifice qui sera des plus utiles pour les réunions et la formation des employés.

Les travaux de renforcement du quai de Godbout ont débuté par le bétonnage d'une partie de la face sud du quai. Ces travaux se poursuivront à l'été 2008 par la construction de la protection en enrochement nécessaire pour garder le quai à l'abri des vagues lors de tempêtes.



Travaux de dragage

À l'été 2007, la Société a effectué des travaux de dragage pour contrer la sédimentation et l'ensablement qui nuisent aux manœuvres d'accostage aux quais suivants :

- L'Isle-aux-Coudres
- Saint-Joseph-de-la-Rive
- L'Isle-aux-Grues
- Rivière-du-Loup

Depuis plusieurs années, nous avons observé l'accumulation de sédiments (banc de sable) près du brise-lame de la marina de L'Isle-aux-Coudres. Cette accumulation pourrait devenir problématique lors des manœuvres d'approche des traversiers au quai. Nous avons commencé l'étude d'impact nécessaire pour effectuer le dragage de ce banc de sable.

3.4 LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

Système de gestion de la sécurité

Le Système de gestion de la sécurité de la Société répond à la norme *International Safety Management (ISM)* et est accrédité par Lloyd's Register of Shipping. Ce système couvre tous les processus de contrôle de la sécurité et de la prévention des risques de pollution, que ce soit à bord des navires ou dans les bureaux administratifs que la Société exploite.

L'ensemble de la flotte et des bureaux administratifs étant tous accrédités depuis l'exercice 2006-2007, la Société maintient cette accréditation ISM grâce à la tenue d'audits internes et externes prévus selon un calendrier précis.

Sûreté des installations de la STQ

Le Canada, en tant que pays signataire de la convention SOLAS (International Convention for the Safety of Life at Sea) est maintenant assujéti au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

Régie par la réglementation canadienne, la Société a élaboré des plans locaux de sûreté selon les priorités déterminées par Transports Canada. La Société est en attente du dépôt du nouveau règlement sur la sûreté pour mettre en œuvre ces plans et adapter certaines installations. Le dépôt du nouveau règlement sur la sûreté était initialement prévu pour 2007, mais il n'était toujours pas déposé en fin d'exercice.

3.5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En décembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} janvier 2008. En cours d'année, des représentants de la Société ont assisté à des rencontres du Comité interministériel du développement durable (CIDD). Au cours du prochain exercice, la Société sera appelée à élaborer son propre plan d'action, conformément à la stratégie gouvernementale de développement durable. Ce plan sera rendu public d'ici le 31 mars 2009.

3.6 COMMUNICATION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Direction des communications et des services à la clientèle

Une direction des communications et des services à la clientèle a été créée à la fin de septembre 2007. La création de cette direction démontre la volonté de la Société d'accorder plus d'importance à l'amélioration de son volet communication publique et service à la clientèle. Cette direction mettra tout en œuvre afin d'offrir une plus grande visibilité médiatique à la Société et à chacune de ses traverses. Elle aura également comme mandat de mesurer la satisfaction de la clientèle en supervisant le sondage annuel et le traitement des plaintes.

Billetterie

Les logiciels et les équipements des billetteries des traverses de Matane et de Québec ont été modernisés en cours d'année.

Site Internet

Le site Internet www.traversiers.gouv.qc.ca fait l'objet d'une refonte complète afin de le rendre plus dynamique,

ergonomique et complet. La mise en ligne du nouveau site est prévue à l'été 2008.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a évolué vers une deuxième version qui a été déposée sur le site Internet de la Société en août 2007. Comme il avait été prévu, plusieurs recommandations formulées dans ce plan ont donné lieu à des corrections de nos installations.

Comités consultatifs régionaux

Au printemps et à l'automne 2007, deux rencontres de chacun des comités consultatifs régionaux ont eu lieu comme elles avaient été planifiées. Ces rencontres sont des forums d'échange où les représentants municipaux, commerciaux et de l'industrie touristique ainsi que des clients réguliers de nos services de traversiers viennent s'informer des nouveaux projets de la STQ dans leur milieu et en profitent pour suggérer diverses améliorations aux services.

Modernisation de la gare fluviale de Québec

Le 13 décembre 2007, la Société a souligné les travaux de modernisation de la gare fluviale de Québec en présence de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Les membres du CA de la Société, les architectes et ingénieurs du projet, les représentants des municipalités, des chambres de commerce des deux rives et de nombreux journalistes ont été à même de constater les diverses améliorations apportées à l'aménagement des lieux qui sont désormais plus accueillants et mieux adaptés aux besoins des clientèles.



Les membres du conseil d'administration entourant M. Philippe Couillard lors de l'inauguration des travaux de modernisation de la gare fluviale de Québec. M. Hubert Besnier, M. François Désy, M^{me} Johanne Robertson, M. Philippe Couillard, M. Georges Farrah, M. Claude Canuel.

Grand prix du tourisme

À l'été 2007, des guides-interprètes ont animé les navires de la traverse de Tadoussac dans le cadre d'un projet-pilote d'interprétation de la faune et de la flore du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. La municipalité de Tadoussac a également été partenaire de ce projet qui a valu à la Société et à ses partenaires un grand prix régional du tourisme, catégorie « Transport et voyage » et pour cette même catégorie, le prix « argent » au Gala national du tourisme.



M^{me} Louise Pagé, sous-ministre, ministère du Tourisme du Québec, M. Luc Côté, directeur de la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, M. Jean Cantin, directeur des communications, M^{me} Angèle Rodrigue, agente de mise en valeur du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent.

Satisfaction de la clientèle

En 2007, nous avons profité de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle pour rafraîchir certaines données sociodémographiques concernant nos passagers. En effet, le profil de notre clientèle ayant été réalisé lors d'une première enquête en 1998, il nous semblait nécessaire de prendre un portrait de notre clientèle actuelle. Pour ce faire, nous avons interrogé un échantillon beaucoup plus vaste que lors des sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle où 1 300 personnes sont habituellement interrogées. Cette fois, quelque 3 200 utilisateurs ont été rencontrés. Les données ainsi recueillies nous ont permis d'actualiser les profils de nos différentes clientèles. Cette mise à jour s'inscrit dans notre processus de planification stratégique et vise à approfondir notre connaissance des besoins de nos clients présents et futurs afin de planifier nos services à la clientèle.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE					
	2003	2004	2005	2006	2007
Sorel-Tracy	8,9	9,0	9,1	8,8	9,0
Québec	8,7	8,8	8,7	8,6	8,7
L'Isle-aux-Coudres	8,8	9,2	9,2	9,0	9,0
Tadoussac	8,4	9,3	8,9	8,7	9,0
Matane	8,5	8,7	8,7	8,6	8,5
L'Isle-aux-Grues	8,6	8,8	8,6	7,9	8,3
Rivière-du-Loup	8,8	8,8	9,0	8,7	8,8
Pour l'ensemble	8,7	9,0	8,9	8,7	8,7

L'objectif corporatif de 8,5 en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle est dépassé cette année avec un résultat pour l'ensemble de nos traverses de 8,7. Seule la traverse L'Isle-aux-Grues—Montmagny obtient un résultat de 8,3. Ce résultat représente tout de même une amélioration par rapport à l'année précédente (7,9), ce qui semble indiquer que les différentes procédures, mises en place pour améliorer l'embarquement, ont porté fruit.

Gestion des plaintes

La plupart des plaintes écrites et verbales sont traitées localement par les directions de traverses qui sont les mieux placées pour y répondre et apporter les correctifs nécessaires le cas échéant.

Le délai moyen de traitement des plaintes écrites s'établit à trois jours pour les plaintes écrites et à un jour pour les plaintes verbales.

NOMBRE MOYEN DE JOURS OUVRABLES POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES										
	2003-04		2004-05		2005-06		2006-07		2007-08	
	Écrites	Verbales	Écrites	Verbales	Écrites	Verbales	Écrites	Verbales	Écrites	Verbales
Sorel-Tracy	2	4	1	0	1	0	0	0	1	1
Québec	4	1	2	0	4	1	4	0	3	0
L'Isle-aux-Coudres	3	2	0	0	0	0	1	0	0	0
Tadoussac	3	1	3	2	2	2	4	0	2	0
Matane	12	2	6	2	6	1	4	1	4	1
L'Isle-aux-Grues	2	0	1	0	4	0	7	0	4	0
Siège social	0	1	0	0	2	0	1	0	0	2
Pour l'ensemble	5	1	3	1	3	1	3	0	3	1

3.7 ADMINISTRATION ET FINANCES

Résultats avant les participations gouvernementales



	2007-2008	2006-2007	Variation	% d'aug.
Dépenses				
Frais d'exploitation				
Transport	31 165 432 \$	28 745 464 \$	2 419 968 \$	
Contrats d'exploitation	1 622 843	1 868 153	(245 310)	
Navires	13 176 331	10 018 815	3 157 516	
Infrastructures	6 418 182	7 043 150	(624 968)	
	52 382 788	47 675 582	4 707 206	
Frais d'administration	4 501 613	4 180 979	320 634	
Amortissement et frais financiers	10 315 193	11 421 751	(1 106 558)	
	67 199 594	63 278 312	3 921 282	6,2 %
Revenus autonomes	(15 809 594)	(15 119 813)	(689 781)	4,6 %
Résultats avant participations gouvernementales	51 390 000 \$	48 158 499 \$	3 231 501 \$	6,7 %

L'augmentation des dépenses est principalement due à la masse salariale, au carburant et à l'entretien des actifs terrestres et maritimes.

Masse salariale	1,3 M\$	Hausse des taux de 2 % le 1 ^{er} avril et augmentation de l'effectif minimal de 7 à 8 à compter de la mi-octobre 2006
Carburant	1 M\$	Hausse des prix de 0,70 \$ à 0,75 \$ le litre et augmentation de la consommation occasionnée par l'utilisation d'un navire loué pendant la cale sèche du <i>N.M. Camille-Marcoux</i>
Entretien des actifs terrestres et maritimes	1,6 M\$	Hausse engendrée par des travaux exceptionnels requis sur le <i>N.M. Camille-Marcoux</i> lors de sa cale sèche

L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse des tarifs de 2,5 % le 1^{er} avril 2007 ainsi qu'à l'augmentation de l'achalandage aux traverses de Québec et de Sorel-Tracy.

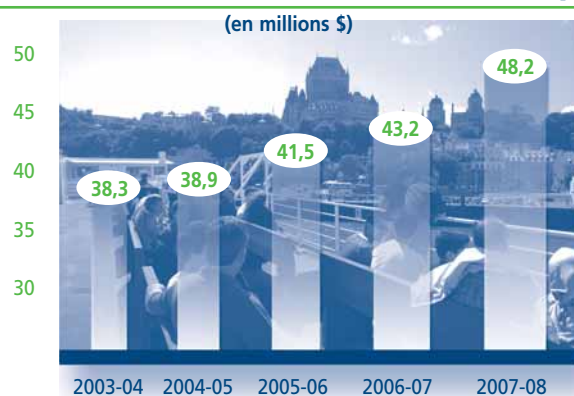
RÉPARTITION DES REVENUS DE 66 532 627 \$



	Revenus autonomes	24 %	15 809 594
	Participations gouvernementales recouvrables et reportées	1 %	373 415
	Virement du fonds provenant du transfert des quais fédéraux	3 %	2 186 472
	Subvention du MTQ	72 %	48 163 146
		100,0 %	66 532 627

Bien que ses activités soient de nature commerciale, la STQ joue également un rôle social en tant que transporteur public dans le développement des régions et le désenclavement des populations isolées. Ce caractère social impose des contraintes qui limitent sa politique tarifaire de deux manières : en affichant la gratuité à certaines traverses et en restreignant le principe d'évolution des tarifs en fonction de celle des coûts d'exploitation pour les autres. Ainsi, les recettes en provenance des usagers des traverses exploitées directement par la STQ ne couvrent qu'une portion des coûts d'exploitation, de telle sorte qu'en 2007-2008, 76 % des revenus de la Société provenaient de l'État.

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION DU MTQ



Depuis 2003-2004, l'augmentation de 9,8 M \$ de la participation du MTQ s'explique principalement par la hausse de la masse salariale et des coûts de carburant ainsi que par l'augmentation des ressources investies pour la maintenance de nos infrastructures terrestres et maritimes. Outre les hausses salariales statutaires autorisées par le Conseil du trésor, ce sont les diverses modifications à la réglementation qui sont les causes des augmentations de la masse salariale. Par exemple, des modifications apportées à la réglementation fédérale en matière de sécurité, au cours de l'année 2006-2007, ont occasionné l'ajout d'un effectif de plus, à bord de 9 de nos traversiers. En ce qui a trait au carburant, le prix moyen du litre a augmenté de 103 % depuis l'année 2003-2004, passant de 0,37 \$/litre à 0,75 \$. Chaque augmentation de un cent le litre représente une hausse de 115 000 \$ au budget de la STQ.

PERTE NETTE ET DÉFICIT

Les résultats nets aux états financiers démontrent une perte de 666 967 \$ qui s'explique comme suit :

Écart défavorable entre les dépenses nettes à être compensées par la subvention du ministère des Transports, soit 48 228 160 \$ et la subvention reçue de 48 163 146 \$	65 014 \$
Perte de l'exercice relative aux actifs acquis du MTQ en mars 1993	601 953 \$
Perte nette	666 967 \$

L'écart de 65 014 \$ représente moins de 0,1 % de la subvention reçue et témoigne du contrôle rigoureux de nos dépenses.

Avant 1993, les actifs de la Société étaient acquis par donation de telle sorte que l'amortissement était compensé par un revenu correspondant. Le 31 mars 1993, la Société a acheté du ministère des Transports du Québec les quais et les gares de ses traverses pour un montant de 25 551 410 \$, payable à demande. Dans le cas de ces actifs, aucun revenu n'est venu compenser leur amortissement, puisqu'ils n'ont pas été donnés à la Société, mais bien vendus. Au 31 mars 2008, l'amortissement accumulé ainsi que la perte sur radiation des livres d'immobilisations acquises lors de cette transaction expliquent la majeure partie du déficit de 11 841 073 \$ de la Société.

RÉSULTATS PAR TRAVERSE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES ⁽¹⁾										
	EXPLOITATION DIRECTE PAR LA STQ									
Traverses	Sorel-Tracy		Québec		L'Isle-aux-Coudres		Tadoussac		Matane	
Périodes d'exploitation	douze mois		douze mois		douze mois		douze mois		douze mois	
Exercice financier	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
Dépenses										
Transport	5 038 072	4 426 144	6 630 331	6 066 233	3 803 053	3 504 975	6 375 232	6 155 918	9 210 723	8 474 683
Contrats d'exploitation										
Navires	1 182 052	1 017 794	1 882 021	1 146 421	1 348 153	3 716 061	1 796 724	1 619 342	6 604 751	1 868 545
Infrastructures	348 864	553 133	838 111	1 184 806	1 193 774	1 358 460	559 306	565 927	2 268 115	2 270 588
Administration	639 468	573 260	902 590	851 686	572 515	728 787	731 795	781 517	1 541 369	1 110 162
	7 208 456	6 570 331	10 253 053	9 249 146	6 917 495	9 308 283	9 463 057	9 122 704	19 624 958	13 723 978
Revenus autonomes de la STQ	(4 170 479)	(3 818 278)	(4 080 434)	(3 768 531)	(68 510)	(101 964)	(116 545)	(135 244)	(7 346 303)	(7 288 889)
Résultats avant amortissement et frais financiers	3 037 977	2 752 053	6 172 619	5 480 615	6 848 985	9 206 319	9 346 512	8 987 460	12 278 655	6 435 089
Amortissement et frais financiers	1 746 911	1 391 966	1 625 934	1 813 729	983 309	1 376 678	3 410 832	3 789 028	1 503 130	1 533 144
Résultats avant les participations gouvernementales	4 784 888	4 144 019	7 798 553	7 294 344	7 832 294	10 582 997	12 757 344	12 776 488	13 781 785	7 968 233
Pourcentage des résultats avant les participations gouvernementales	9,3 %	8,6 %	15,2 %	15,2 %	15,2 %	22,0 %	24,8 %	26,5 %	26,8 %	16,6 %

⁽¹⁾ Certains chiffres de 2006-2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2007-2008.

Les dépenses majeures d'entretien des infrastructures terrestres et des navires sont planifiées de manière à équilibrer le plus possible d'année en année les ressources globales allouées à la maintenance de ces actifs, tout en respectant les principes d'une saine gestion et les exigences réglementaires qui s'y appliquent. Ainsi, les résultats avant les participations gouvernementales établis par traverse peuvent varier considérablement d'une année à l'autre selon l'importance des travaux exécutés (cale sèche, réfection des quais, dragage, etc.) et selon les frais imputés aux traverses pour l'utilisation du *N.M. Félix-Antoine-Savard* comme navire de relève.

Les données des traverses exploitées en partenariat avec le secteur privé sont celles relatives aux transactions de la STQ seulement et représentent le coût assumé par l'État. Elles ne tiennent pas compte des revenus provenant des usagers de ces traverses, ni des dépenses d'exploitation payées par l'exploitant. Les dépenses d'administration de ces traverses sont les frais imputés du siège social de la STQ pour la gestion des actifs terrestres ou maritimes.

RÉSULTATS PAR TRAVERSE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (suite)

		EXPLOITATION EN PARTENARIAT							
Frais non imputables		L'Isle-aux-Grues		Rivière-du-Loup		Île d'Entrée		TOTAL	
		huit mois		neuf mois		huit mois			
2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
		108 021	117 511					31 165 432	28 745 464
		535 763	560 245	903 913	1 131 006	183 167	176 902	1 622 843	1 868 153
186 548	279 921	176 082	370 731					13 176 331	10 018 815
		301 451	373 385	900 311	729 571	8 250	7 280	6 418 182	7 043 150
		38 159	71 560	67 278	57 170	8 439	6 837	4 501 613	4 180 979
186 548	279 921	1 159 476	1 493 432	1 871 502	1 917 747	199 856	191 019	56 884 401	51 856 561
		(22 377)	(2 330)	(4 946)	(4 577)			(15 809 594)	(15 119 813)
186 548	279 921	1 137 099	1 491 102	1 866 556	1 913 170	199 856	191 019	41 074 807	36 736 748
617 508	1 063 445	258 374	275 443	162 913	171 338	6 282	6 980	10 315 193	11 421 751
804 056	1 343 366	1 395 473	1 766 545	2 029 469	2 084 508	206 138	197 999	51 390 000	48 158 499
1,6 %	2,8 %	2,7 %	3,7 %	4,0 %	4,3 %	0,4 %	0,4 %	100 %	100 %

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES TRAVERSES TARIFÉES⁽¹⁾

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08 ⁽²⁾
Sorel-Tracy	67,7 %	60,1 %	37,2 %	53,6 %	49,1 %
Québec	29,1 %	34,2 %	32,4 %	36,0 %	35,5 %
Matane	52,2 %	56,7 %	47,3 %	49,8 %	35,7 %
Rivière-du-Loup ⁽³⁾	73,9 %	69,1 %	70,0 %	75,0 %	76,7 %
Île d'Entrée ⁽³⁾	13,8 %	10,9 %	13,9 %	12,5 %	11,3 %
Pour l'ensemble	31,9 %	32,0 %	30,9 %	31,1 %	30,2 %

⁽¹⁾ Les dépenses majeures d'entretien des infrastructures terrestres et maritimes effectuées au cours d'une année sont à la base des variations des taux d'autofinancement observables par traverse.

⁽²⁾ Les dépenses d'amortissement au montant de 373 415 \$, sans impact sur les liquidités nécessaires au financement des activités, sont exclues des dépenses aux fins de calcul de l'indicateur.

⁽³⁾ Les revenus provenant des traverses gérées avec la participation de l'entreprise privée sont ajoutés aux dépenses nettes des transporteurs aux fins de calcul de l'indicateur.

4. APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES ET EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

4.1 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique de la Société vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française. Celle-ci tient compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, de même que de la Politique d'achat et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Les règles prévues dans la politique ont valeur de directive interne et tous les membres du personnel, sans exception, doivent s'y conformer. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et les membres du personnel privilégient l'usage du français dans leurs communications.

Le site Internet de la Société est unilingue français et la majorité des textes qu'il contient sont soumis à la révision linguistique. La page d'accueil offre cependant le choix d'accéder de façon distincte à une version anglaise du site.

En ce qui concerne la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, en sus de produire auprès de l'Office de la langue française une mise à jour de son plan de francisation de ses systèmes informatiques, la STQ prend en considération l'utilisation du français dans ses applications informatiques et tient à jour l'information sur son parc de micro-ordinateurs. Ainsi, au moment de l'acquisition du matériel informatique, une attention particulière est portée aux documents d'acquisition de biens et services, de même qu'à ceux qui les accompagnent au moment de la réception à la STQ. Il en est de même pour tous les autres types de biens acquis.

Le comité consultatif de la politique linguistique à la STQ a publié deux numéros de son bulletin linguistique intitulé *La Vague française* qui vise à promouvoir la qualité du français écrit au sein du personnel de la Société.

4.2 CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 décembre 1998, le conseil d'administration de la Société a adopté le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, conformément à l'article 3.0.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. N-30), lequel est entré en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration. Le Code est présenté en annexe.

Au cours de l'année 2007-2008, aucune déclaration relative à des situations pouvant placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général. Pendant la même période, aucun manquement à ce code n'a été constaté.

4.3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

La Société accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle détient. Cependant, hormis les dossiers de son personnel, le dossier des réservations à la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout et les dossiers de plaintes et réclamations des usagers auxquels elle accorde toute la protection requise par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société ne gère aucun autre dossier contenant des renseignements personnels. En conséquence, compte tenu de ce fait et de ses ressources restreintes, la Société a préféré s'intégrer au Comité sur la sécurité de l'information du ministère des Transports, présidé par le sous-ministre des Transports, plutôt que de constituer son propre comité.

Au cours de l'exercice 2007-2008, il y a eu cinq demandes d'accès à l'information. Une demande a été refusée, trois demandes ont été traitées à l'intérieur de 20 jours et une, à l'intérieur de 30 jours.

4.4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport sur la vérification des livres et des comptes de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 produit par le Vérificateur général ne contient aucune restriction. De plus, aucun cas de non-conformité ni aucune lacune du contrôle interne n'ont été portés à l'attention de la direction générale pour cet exercice.

REVUE STATISTIQUE

SECTION 1 — LES TRAVERSÉES EN 2007-2008

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	PRÉVUES	EFFECTUÉES ¹	ANNULÉES ²	SUPPLÉMENTAIRES	% DE RÉUSSITE ³
Sorel-Tracy	22 474	22 482	97	105	99,6
Québec	25 577	25 373	234	30	99,1
L'Isle-aux-Coudres	11 465	11 625	44	204	99,6
Tadoussac	40 465	40 742	119	396	99,7
Matane	1 550	1 553	27	30	98,3
Somme partielle	101 531	101 775	521	765	99,5
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	1 480	1 327	265	112	82,1
Rivière-du-Loup	1 850	1 768	84	2	95,5
Île d'Entrée	842	754	88	0	89,5
Somme partielle	4 172	3 849	437	114	89,5
TOTAL	105 703	105 624	958	879	99,1

¹ Y compris les traversées supplémentaires occasionnées par les besoins du service.

² Les principales causes d'annulation sont les conditions climatiques ou les réparations d'urgence.

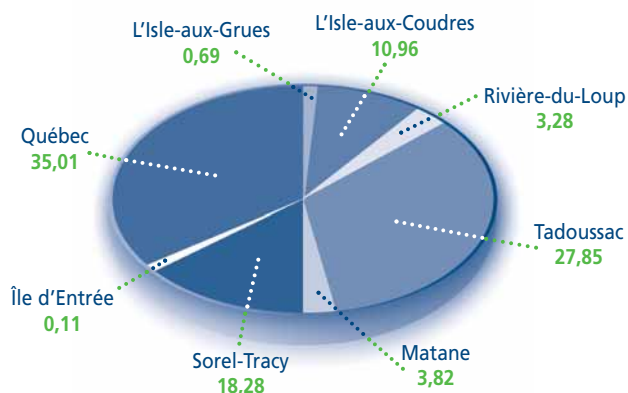
³ Sans tenir compte des traversées supplémentaires.

SECTION 2 — BICYCLETTES TRANSPORTÉES

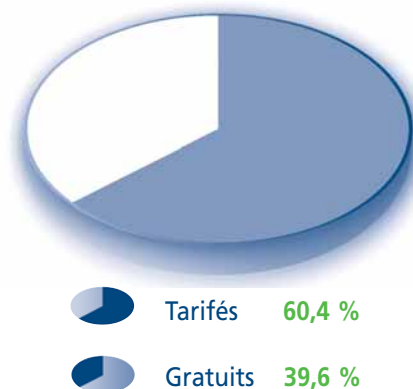
TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Sorel-Tracy	14 496	16 572	15 409	12 745	13 206
Québec	106 600	119 145	123 078	120 459	130 411
L'Isle-aux-Coudres	5 034	5 044	4 133	4 181	4 847
Tadoussac	405	630	489	610	2 289
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	4 177	3 965	4 731	4 043	3 212
Rivière-du-Loup	351	447	567	478	524
TOTAL	131 063	145 803	148 407	142 516	154 489

SECTION 3 — PASSAGERS TRANSPORTÉS

Pourcentage des passagers par traverse



Pourcentage des passagers tarifés/gratuits



TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ

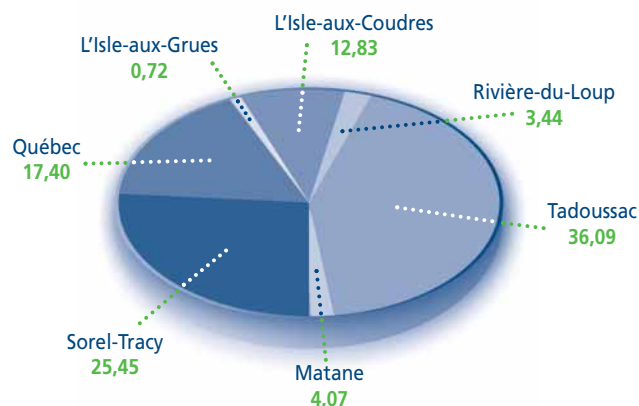
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Sorel-Tracy	950 946	963 981	935 263	942 498	1 000 541
Québec	1 658 030	1 810 039	1 807 108	1 834 727	1 915 836
L'Isle-aux-Coudres	636 657	632 303	603 809	599 732	600 031
Tadoussac	1 549 664	1 575 979	1 483 512	1 504 594	1 524 109
Matane	224 633	227 891	221 468	221 010	208 894
Somme partielle	5 019 930	5 210 193	5 051 160	5 102 561	5 249 411

TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT

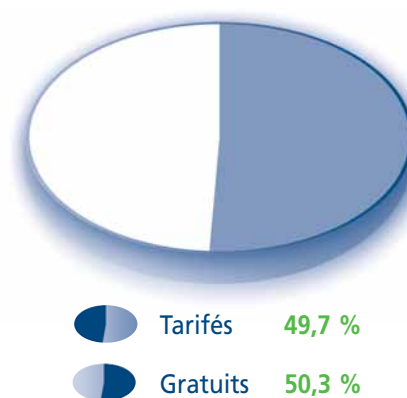
L'Isle-aux-Grues	48 192	45 694	44 623	43 630	37 944
Rivière-du-Loup	175 279	179 171	179 885	175 841	179 708
Île d'Entrée	6 126	5 228	5 484	5 683	5 922
Somme partielle	229 597	230 093	229 992	225 154	223 574
TOTAL	5 249 527	5 440 286	5 281 152	5 327 715	5 472 985

SECTION 4 — VÉHICULES TRANSPORTÉS

Pourcentage des véhicules motorisés par traverse



Pourcentage des véhicules motorisés tarifés/gratuits



VÉHICULES TRANSPORTÉS EN UEA

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Sorel-Tracy	549 658	559 278	557 984	568 334	600 189
Québec	289 888	316 608	354 541	367 913	387 703
L'Isle-aux-Coudres	316 334	314 402	309 122	307 283	296 661
Tadoussac	1 271 090	1 313 367	1 192 127	1 211 559	1 163 803
Matane	108 609	109 780	113 698	110 930	109 929
Somme partielle	2 535 579	2 613 435	2 527 472	2 566 019	2 558 285
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	19 238	19 149	18 299	19 888	17 053
Rivière-du-Loup	77 439	78 852	80 125	79 189	81 472
Île d'Entrée ⁽¹⁾	3	7	5	7	6
Somme partielle	96 680	98 008	98 429	99 084	98 531
TOTAL	2 632 259	2 711 443	2 625 901	2 665 103	2 656 816

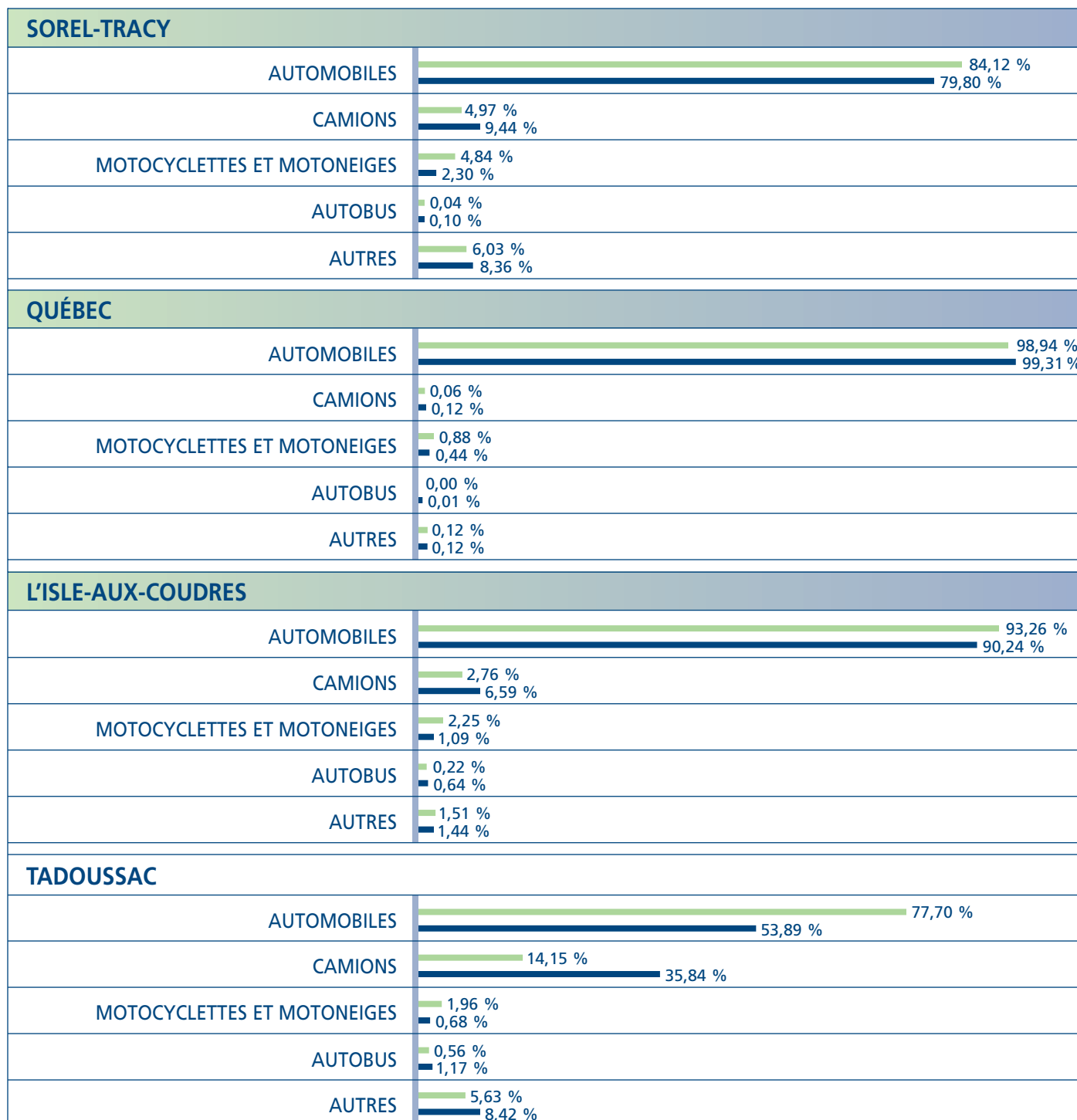
⁽¹⁾ Les véhicules de la traverse de l'île d'Entrée sont des motocyclettes ou des véhicules tout terrain (VTT).



TABLEAU COMPARATIF DES VÉHICULES MOTORISÉS EN NOMBRE ET EN UEA*

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ												
	Automobiles		Camions		Autobus		Motos		Autres		TOTAL	
	NOMBRE	UEA	NOMBRE	UEA	NOMBRE	UEA	NOMBRE	UEA	NOMBRE	UEA	NOMBRE	UEA
Sorel-Tracy	478 931	478 931	28 321	56 642	210	630	27 580	13 789	34 273	50 197	569 315	600 189
Québec	385 024	385 024	226	452	13	39	3 429	1 714	474	474	389 166	387 703
L'Isle-aux-Coudres	267 694	267 694	7 932	19 538	628	1 884	6 464	3 232	4 313	4 313	287 031	296 661
Tadoussac	627 220	627 220	114 222	417 144	4 555	13 665	15 797	7 897	45 489	97 877	807 283	1 163 803
Matane	75 841	75 841	7 397	23 828	179	537	2 816	1 408	4 810	8 315	91 043	109 929
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT												
L'Isle-aux-Grues	13 818	13 818	938	1 876			222	110	1 249	1 249	16 227	17 053
Rivière-du-Loup	66 682	66 682	3 033	9 092	206	618	3 884	1 941	3 139	3 139	76 944	81 472
Île d'Entrée							12	6			12	6
TOTAL	1 915 210	1 915 210	162 069	528 572	5 791	17 373	60 204	30 097	93 747	165 564	2 237 021	2 656 816



* Unités équivalentes automobiles (UEA)

Motocyclette, motoneige	0,5 automobile
Équipement supplémentaire	0,5 automobile
Camion	2,0 automobiles
Camion-remorque	4,0 automobiles
Train routier	5,0 automobiles
Autobus	3,0 automobiles
Remorque	
Petite et de 6 à 8 mètres (non commerciale)	1,0 automobile
Plus de 8 mètres et commerciale plus de 6 mètres	2,0 automobiles
Autres	1,0 automobile



 % des véhicules motorisés
 % de l'espace occupé

MATANE	
AUTOMOBILES	83,30 % 68,99 %
CAMIONS	8,12 % 21,68 %
MOTOCYCLETTES ET MOTONEIGES	3,09 % 1,28 %
AUTOBUS	0,20 % 0,49 %
AUTRES	5,29 % 7,56 %
L'ISLE-AUX-GRUES	
AUTOMOBILES	85,15 % 81,03 %
CAMIONS	5,78 % 11,00 %
MOTOCYCLETTES ET MOTONEIGES	1,37 % 0,65 %
AUTOBUS	0,00 % 0,00 %
AUTRES	7,70 % 7,32 %
RIVIÈRE-DU-LOUP	
AUTOMOBILES	86,66 % 81,85 %
CAMIONS	3,94 % 11,16 %
MOTOCYCLETTES ET MOTONEIGES	5,05 % 2,38 %
AUTOBUS	0,27 % 0,76 %
AUTRES	4,08 % 3,85 %

 % des véhicules motorisés
 % de l'espace occupé

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout événement qui concerne sa vérification.

Georges Farrah
Président-directeur général

Lucie Gendron
Directrice de l'administration et des finances

Québec, le 21 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mai 2008

RÉSULTATS ET DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
CHARGES		
Frais d'exploitation (note 4)	52 382 788 \$	47 675 582 \$
Frais d'administration (note 5)	4 501 613	4 180 979
Amortissement des immobilisations corporelles	6 676 224	7 454 687
Frais financiers	3 638 969	3 967 064
	<u>67 199 594</u>	<u>63 278 312</u>
PRODUITS		
Transport des véhicules	8 244 295	7 828 007
Transport des passagers	6 718 096	6 458 300
Autres (note 6)	847 203	833 506
	<u>15 809 594</u>	<u>15 119 813</u>
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	51 390 000	48 158 499
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 7)	<u>50 723 033</u>	<u>47 141 459</u>
PERTE NETTE	666 967	1 017 040
DÉFICIT AU DÉBUT	11 174 106	10 157 066
DÉFICIT À LA FIN	11 841 073 \$	11 174 106 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 859 587 \$	5 096 628 \$
Créances (note 8)	2 869 529	406 111
Frais payés d'avance	518 922	464 228
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	782 466	871 925
	<u>18 030 504</u>	<u>6 838 892</u>
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	35 101 313	35 320 527
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	25 644 325	26 771 625
Immobilisations corporelles (note 10)	73 288 167	73 795 901
	<u>152 064 309 \$</u>	<u>142 726 945 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	7 740 020 \$	6 377 899 \$
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance	15 603 715	-
Versements sur la dette à long terme (note 11)	5 527 819	5 146 116
	<u>28 871 554</u>	<u>11 524 015</u>
Loyers perçus d'avance	126 000	132 000
Dette à long terme (note 11)	70 859 083	76 386 903
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	35 101 313	35 320 527
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	27 273 638	28 863 812
	<u>62 374 951</u>	<u>64 184 339</u>
	162 231 588	152 227 257
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 14)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 15)	173 794	173 794
Déficit	(11 841 073)	(11 174 106)
	<u>(10 167 279)</u>	<u>(9 500 312)</u>
	152 064 309 \$	142 726 945 \$
ENGAGEMENTS (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Georges Farrah

Johanne Robertson

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(666 967)\$	(1 017 040)\$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 676 224	7 454 687
Diminution de la participation gouvernementale recouvrable	1 216 759	21 949
Virement de participations gouvernementales reportées	(3 776 646)	(3 960 608)
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(4 951)	(28 287)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	3 438 419	2 464 701
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Créances	(2 463 418)	2 636 314
Frais payés d'avance	(54 694)	(131 309)
Charges à payer et frais courus	1 236 502	(1 308 167)
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance	15 603 715	-
	17 760 524	3 661 539
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 966 338)	(2 029 504)
Produit de la vente de placements	2 187 392	2 262 675
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 045 497)	(2 986 025)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	7 577	30 800
	(5 816 866)	(2 722 054)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	-	3 765 891
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	1 965 418	2 031 724
Remboursement de la dette à long terme	(5 146 117)	(4 709 138)
	(3 180 699)	1 088 477
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	8 762 959	2 027 962
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 096 628	3 068 666
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	13 859 587 \$	5 096 628 \$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 728 428 \$	3 984 268 \$

Au cours de l'exercice, la Société a acquis 177 528 \$ (51 909 \$ en 2007) d'immobilisations qui sont incluses dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le service est payé et rendu;
- Le service est rendu et facturé, et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale.

Catégorie d'instruments financiers

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des actifs et passifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transactions, et a désigné de façon irrévocable, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les charges à payer et frais courus, puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe, et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie le placement sur le marché obligataire de la compensation pour les quais fédéraux. Les produits d'intérêts sont inclus dans la participation gouvernementale reportée afférente à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie *Passifs détenus à des fins de transaction*. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation tels l'actualisation aux taux d'intérêts courants des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506 - *Modifications comptables*, du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a également appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 - *Résultat étendu*, 3855 - *Instruments financiers-comptabilisation et évaluation* et 3861 - *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*.

Pour la Société, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucune incidence financière liée à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Société, lesquels sont divulgués à la note 2.

b) Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 - *Instruments financiers - informations à fournir*, 3863 - *Instruments financiers - présentation*. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée, ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société.

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535 - *Informations à fournir concernant le capital*. Le nouveau chapitre établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et la Société la mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

2008

2007

(note 20)

4. FRAIS D'EXPLOITATION

Traitements et avantages sociaux	22 661 496 \$	21 470 679 \$
Formation du personnel	165 190	231 625
Contrats d'exploitation	1 622 843	1 868 153
Carburant	8 971 452	7 919 525
Entretien et réparation - navires	10 018 186	6 366 154
Entretien et réparation - quais	3 085 052	4 375 325
Entretien et réparation - bâtiments	512 483	467 722
Taxes foncières et scolaires	893 462	892 069
Assurances	1 224 641	1 214 309
Commission de la santé et sécurité au travail	507 937	389 460
Frais de déplacement	340 277	309 882
Maintenance des TI et télécommunications	153 919	146 152
Uniformes	406 155	123 101
Publicité	191 775	178 260
Honoraires professionnels	1 088 853	494 106
Frais de port et frais de quais	444 766	437 223
Autres	874 301	841 837
Recouvrements des assureurs	(780 000)	(50 000)
	<u>52 382 788 \$</u>	<u>47 675 582 \$</u>

2008

2007

(note 20)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

Traitements et avantages sociaux	3 234 998 \$	3 120 658 \$
Formation du personnel	35 608	29 236
Frais de déplacement	258 388	229 779
Honoraires professionnels	334 169	207 247
Frais reliés au bâtiment du siège social	187 645	215 291
Publicité	40 111	46 433
Maintenance des TI et télécommunications	119 404	101 556
Papeterie et impression	80 900	88 022
Autres	210 390	142 757
	<u>4 501 613 \$</u>	<u>4 180 979 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

	2008	2007 (note 20)
6. AUTRES PRODUITS		
Intérêts sur dépôts bancaires	417 545 \$	425 223 \$
Droits d'amarrage	44 130	39 449
Stationnement et divers	78 757	80 933
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	234 241	195 186
Affichage publicitaire	27 428	33 931
Location de locaux	20 151	30 497
Location de navires	20 000	-
Gain sur vente d'actifs	4 951	28 287
	847 203 \$	833 506 \$

	2008	2007
7. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES		
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	48 163 146 \$	43 202 800 \$
Participations gouvernementales recouvrables	(1 216 759)	(21 949)
	46 946 387	43 180 851
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	2 186 472	2 264 895
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	1 590 174	1 695 713
	3 776 646	3 960 608
	50 723 033 \$	47 141 459 \$

8. CRÉANCES

	2008	2007
Secteur du transport	650 165 \$	295 634 \$
Secteur gouvernemental	5 282	7 205
Subvention à recevoir du ministère des Transports	1 352 000	-
Réclamation d'assurances	855 000	50 000
Autres	7 082	53 272
	<u>2 869 529 \$</u>	<u>406 111 \$</u>

9. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

	2008	2007
La participation recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	27 643 550 \$	27 665 499 \$
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	4 018 816	4 704 393
Intérêts encourus sur les emprunts	<u>3 638 969</u>	<u>3 967 064</u>
	35 301 335	36 336 956
Participations gouvernementales reçues	(8 874 544)	(8 693 406)
Solde à la fin	26 426 791 \$	27 643 550 \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Emprunts du Fonds de financement (note 11)	50 835 493 \$	55 981 609 \$
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 10)	(25 191 168)	(29 209 984)
	25 644 325	26 771 625
Intérêts courus sur ces emprunts	782 466	871 925
	<u>26 426 791 \$</u>	<u>27 643 550 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

	2008				2007	
	FINANCÉES À LONG TERME (note 9)	ACQUISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	ACQUISES PAR DONATION (note 13)	AUTRES	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Coût						
Terrains	-	-	173 794	21 972	195 766	195 766
Quais	932 712	23 108 643	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments *	4 098 304	1 681 967	4 967 215	4 758 253	15 505 739	13 293 153
Navires *	107 249 359	-	29 228 709	5 850 700	142 328 768	138 808 751
Ameublement et équipement *	-	-	12 738	2 970 108	2 982 846	2 487 768
Matériel roulant	-	-	-	146 521	146 521	123 149
Améliorations locatives	-	-	215 930	637 794	853 724	952 997
	<u>112 280 375</u>	<u>24 790 610</u>	<u>74 999 683</u>	<u>15 107 218</u>	<u>227 177 886</u>	<u>221 026 106</u>
Amortissement cumulé						
Quais	415 448	12 402 610	15 133 400	213 168	28 164 626	26 217 264
Bâtiments	824 243	1 335 668	3 532 056	1 009 197	6 701 164	6 150 937
Navires	85 849 516	-	28 659 924	1 576 244	116 085 684	112 094 574
Ameublement et équipement	-	-	10 941	1 949 668	1 960 609	1 799 486
Matériel roulant	-	-	-	123 912	123 912	114 220
Améliorations locatives	-	-	215 930	637 794	853 724	853 724
	<u>87 089 207</u>	<u>13 738 278</u>	<u>47 552 251</u>	<u>5 509 983</u>	<u>153 889 719</u>	<u>147 230 205</u>
Valeur nette	<u>25 191 168</u>	<u>11 052 332</u>	<u>27 447 432</u>	<u>9 597 235</u>	<u>73 288 167</u>	<u>73 795 901</u>

* Au 31 mars 2008, ces postes incluent un total de 5 077 162 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé.

Ce montant se répartit ainsi : bâtiments 1 755 601 \$, navires 3 010 661 \$ et ameublement et équipement 310 900 \$.

2008

2007

11. DETTE À LONG TERME

Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais

25 551 410 \$ 25 551 410 \$

Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011

10 473 813 12 952 136

Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018

24 540 096 26 198 265

Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$ échéant en janvier 2018

4 359 646 4 689 962

Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018

4 347 841 4 665 440

Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$ échéant en juin 2028

2 385 355 2 443 703

Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 \$ échéant en 2016

3 517 399 3 697 830

Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 \$ échéant en décembre 2015

1 211 342 1 334 273

76 386 902 81 533 019

Versements échéant en deçà de un an

5 527 819 5 146 116

70 859 083 \$ 76 386 903 \$

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	5 527 819 \$
2010	5 938 717
2011	6 381 091
2012	5 099 130
2013	3 628 869

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2008	2007
Solde au début	35 320 527 \$	35 558 138 \$
Intérêts gagnés	1 057 393	1 891 693
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	908 945	137 811
Frais de garde	(1 557)	(1 706)
Gain (perte) sur disposition de placements	2 477	(514)
	<u>37 287 785</u>	<u>37 585 422</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux charges nettes des quais fédéraux	<u>(2 186 472)</u>	<u>(2 264 895)</u>
	<u>35 101 313 \$</u>	<u>35 320 527 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse	30 643 \$	210 904 \$
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 38 373 181 \$; 37 834 470 \$ en 2007)	34 886 589	34 720 741
Intérêts courus à recevoir	184 081	388 882
	<u>35 101 313 \$</u>	<u>35 320 527 \$</u>

Les placements obligataires portent à des taux d'intérêts compris entre 2,98 % et 11,25 %. Les échéances vont de mai 2008 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux de rendement effectif.

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Gouvernement du Québec

	2008	2007
Solde au début	3 686 976 \$	4 054 461 \$
Virement aux résultats des montants suivants : Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(328 656)</u>	<u>(367 485)</u>
Solde à la fin	<u>3 358 320</u>	<u>3 686 976</u>

b) Gouvernement du Canada

Solde au début	25 176 836	26 505 063
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 261 518)</u>	<u>(1 328 227)</u>
Solde à la fin	<u>23 915 318</u>	<u>25 176 836</u>
	<u>27 273 638 \$</u>	<u>28 863 812 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 \$	173 794 \$
Quais	25 267 897	26 597 786
Bâtiments	1 435 159	1 594 621
Navires	568 785	669 159
Ameublement et équipement	1 797	2 246

	27 447 432	29 037 606
--	------------	------------

Déduire : Participation gouvernementale inscrite
au surplus d'apport (note 15)

	(173 794)	(173 794)
	<u>27 273 638 \$</u>	<u>28 863 812 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

2008

2007

14. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :
15 000 actions

1 500 000 \$

1 500 000 \$

15. SURPLUS D'APPORT

Participation gouvernementale relative à des
terrains acquis par donation (note 13)

173 794 \$

173 794 \$

16. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec échéant en 2009. Ce bail comporte trois options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 66 918 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 622 843 \$.

Au 31 mars 2008, les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services*
2009	68 000 \$	2 156 368 \$
2010	61 000	1 997 535
2011	51 000	2 037 486
2012	52 000	2 078 235
2013	53 000	2 119 799
	285 000 \$	10 389 423 \$

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et ceux du RRPE et du RRAS, de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 811 154 \$ (2007 : 790 686 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée en fonction de la cote boursière.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 76 386 902 \$ (2007 : 81 533 019 \$) s'établissait à 83 204 478 \$ (2007 : 88 277 064 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2008, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2012, et elles portent intérêt au taux de base de l'institution prêteuse. Le crédit peut être révisé périodiquement par l'institution prêteuse, la prochaine révision étant prévue pour le 31 juillet 2008. Au 31 mars 2008, le solde de cet emprunt est nul.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des actifs et passifs à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Risques liés aux taux d'intérêts

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également compte tenu que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

1.0 Objet et champ d'application

- 1.1 Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Société des traversiers du Québec (ci-après appelée « la Société »), de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser l'administration et les administrateurs de la Société.
- 1.2 Le présent code d'éthique s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommé ou désigné par décret du gouvernement, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) (ci-après appelée « administrateur »).

2.0 Mission de la Société

La mission de la Société est de : *Contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.*

3.0 Valeurs de la Société

Les valeurs véhiculées par la Société sont le respect des personnes, l'esprit de créativité, le souci de la qualité du service et le goût du partenariat.

4.0 Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 4.1 L'administrateur est nommé pour contribuer, à l'intérieur de son mandat, à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens, et ce, dans le respect de ses valeurs.

Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 4.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998) et le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.5 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en était, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 4.6 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.7 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.10 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président-directeur général, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président-directeur général peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

4.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

4.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

4.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ou donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.16 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

5.0 Activités politiques

- 5.1 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 5.2 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

- 5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6.0 Rémunération

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celle-ci, telle qu'elle a été définie au décret le nommant.

L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, et reçoit une rémunération quelconque ou des jetons de présence de cet autre organisme ou entreprise, doit retourner à la Société toute telle rémunération ou jeton de présence.

7.0 Entrée en vigueur

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec.

Notre mission

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

Nos engagements

La Société des traversiers du Québec et son personnel prennent les engagements suivants :

Offrir des services de qualité, sécuritaires et fiables

- accueillir notre clientèle avec courtoisie et l'amener à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services
- maintenir les gares et les navires propres et confortables
- respecter les horaires publiés
- informer promptement les usagers de toute modification au service
- rendre disponibles les horaires des traverses.

Améliorer nos services

- mesurer, de façon continue, le degré de satisfaction des usagers; effectuer annuellement une évaluation globale, en faire connaître les résultats et informer la clientèle des correctifs qui seront apportés
- faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens par l'application de mesures d'adaptation raisonnables
- garantir un retour d'appel dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement et une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite
- identifier la personne-ressource; renseigner la personne concernée du calendrier prévu pour le traitement de la plainte
- recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions à l'aide du formulaire « Votre opinion sur nos services » disponible dans une enveloppe affranchie dans toutes nos traverses.

Comment nous joindre

Par courriel :
stq@traversiers.gouv.qc.ca

À nos bureaux ou par la poste :
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Par téléphone au numéro 1 877 787-7483 (sans frais au Canada et aux États-Unis) et sélectionnez la traverse pour laquelle vous désirez obtenir de l'information :

- Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola
- Québec-Lévis
- L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
- Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine
- Matane-Baie-Comeau-Godbout

Pour les traverses exploitées en partenariat avec l'entreprise privée, contactez-les directement :

- L'Isle-aux-Grues-Montmagny 418 241-5117
- Rivière-du-Loup-Saint-Siméon 418 862-5094
- Île d'Entrée-Cap-aux-Meules 418 986-5705

Pour connaître nos horaires et nos tarifs

Consultez en tout temps notre site Internet à l'adresse : www.traversiers.gouv.qc.ca. Consultez nos brochures dans les bureaux d'information touristique des régions desservies par nos services de traversiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

TRAVERSES

Sorel-Tracy—Saint-Ignace-de-Loyola
Québec-Lévis

L'Isle-aux-Coudres—Saint-Joseph-de-la-Rive

Tadoussac—Baie-Sainte-Catherine

Matane—Baie-Comeau—Godbout

L'Isle-aux-Grues—Montmagny

Rivière-du-Loup—Saint-Siméon

Île d'Entrée—Cap-aux-Meules